

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 9 janvier 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers (absence justifiée)
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

12-01-01 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière tenue le 9 janvier 2012 soit accepté en y ajoutant les points suivants:

- Indexation des salaires du personnel cadre et des membres du conseil municipal à compter de janvier 2011;
- Avis de motion concernant l'ajout de l'usage micro-brasserie dans les zones 243-M et 233-Hb;
- Avis de motion concernant l'ajout de l'usage multifamiliale dans la zone 226-X.

12-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière tenue le 5 décembre 2011 soit accepté en corrigeant les résolutions 11-12-419 et 11-12-425 de la façon suivante :

Résolution 11-12-419 :

« PROMOTEK – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'UN APPAREIL SOLTEK POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait l'acquisition d'un appareil SOLTEK en septembre 2010 pour être installé à la sortie du banc de gravier de monsieur Rémi Allard;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services (production de rapports) signé avec la firme Promotek pour cet appareil SOLTEK se termine le 31 décembre 2011;

*Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité*

D'autoriser la direction générale à l'effet de renouveler, pour un terme de deux ans, le contrat de service avec la firme Promotek, représenté par monsieur Alain Landry, pour la production de huit rapports de base, par année, au coût de 125 \$ chacun (même taux que l'année 2010), plus les taxes applicables. »

Résolution 11-12-425 :

« PARADE DU PÈRE NOËL – AUTORISATION DE LA PARADE POUR LE 18 DÉCEMBRE

*Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité*

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise le Club Lions de Carleton à utiliser le réseau routier municipal et la route 132 pour la parade du père Noël prévue le dimanche 18 décembre 2011. »

12-01-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2011, 19 H 30

*Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité*

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 19 décembre 2011, 19 h 30, soit accepté en corrigeant les résolutions 11-12-430 et 11-12-433 de la façon suivante :

Résolution 11-12-430 :

« AJOUT DE POINT À L'ORDRE DU JOUR

*Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité*

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement :

- *Brûlerie du Quai (lot 3 547 365) – Mandat de négociation pour échange/vente de terrain;*
- *Tarifification chauffage à l'aréna – Gratuité au Hockey mineur – Saison 2011-2012 »*

Résolution 11-12-433 :

« CLUB DE MOTONEIGE MONT-CARLETON – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT que le règlement 2002-21 prévoit que certaines portions de routes municipales ne sont pas déneigées l'hiver;

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Mont-Carleton pour l'utilisation de portions de routes municipales pour établir le réseau de sentiers fédérés;

*Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité*

De mandater la direction générale, dans le but de céder des droits de passage pour les sentiers de motoneige concernant les portions suivantes de routes municipales qui ne sont pas déneigées l'hiver:

- *Route Pierre-Thibodeau, sur environ 300m au sud du Rang 2;*
- *Route Marcel, sur une portion d'environ 300m à la hauteur de la traverse de la voie ferrée;*
- *Route du Trait Carré, sur une portion d'environ 700m à l'ouest de l'adresse civique 786, Rang 2;*
- *Route du ruisseau de l'Éperlan, pour la portion située au nord du club de motoneige Mont-Carleton;*
- *Chemin à Bouchard, pour l'ensemble de la portion municipale au-delà de son intersection avec la route du ruisseau de l'Éperlan;*
- *La route Beaulieu, pour la traversée du pont Jolicoeur.*

Ces droits de passage seront octroyés sous réserve de respecter les droits des citoyens qui doivent avoir accès à leur propriété en passant par les chemins publics. Cette présente entente demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit changée par le conseil municipal. »

12-01-04 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011, 20 H

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 19 décembre 2011, 20 h, soit accepté, tel que proposé.

12-01-05 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2011 au montant total de 1 006 439,08 \$ soit acceptée, tel que proposé.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 décembre 2011.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-01-06 CALENDRIER 2012 - RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE les membres du conseil municipal siègeront aux dates et aux endroits ci-dessous pour les réunions de l'année 2012:

DATE		ENDROIT
Réunion régulière : lundi 9 janvier	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 6 février	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 5 mars	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 2 avril	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 7 mai	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 4 juin	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : mardi 3 juillet	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : lundi 6 août	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : mardi 4 septembre	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : lundi 1 ^{er} octobre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 5 novembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 3 décembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion extraordinaire : lundi 17 décembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent

12-01-07

DÉROGATION MINEURE – CÉGEP DE CARLETON SITUÉ AU 776, BOUL. PERRON (LOT 4 919 981)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte la demande en dérogation mineure décrite ci-dessous du Cégep de Carleton pour son immeuble situé au 776, boulevard Perron à Carleton sur le lot 4 919 981 du cadastre du Québec :

« La demande consiste à permettre la construction d'un muret à l'est du gymnase situé au 776, boulevard Perron à Carleton qui rapporterait la somme des marges latérales à environ 3,86 mètres contrairement à l'exigence du règlement de zonage de la Ville qui est minimalement de 5 mètres. »

12-01-08

RÉSOLUTION AUTORISANT MM. BERNARD DUGAS ET KARL LEBLANC DANS LE CADRE DE L'ENTENTE AVEC LA MRC AVIGNON RELATIVEMENT À LA GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

De nommer messieurs Bernard Dugas, contremaître des travaux publics, et Karl LeBlanc, directeur des travaux publics, comme personnes responsables relativement à la gestion des cours d'eau municipaux dans le cadre de l'entente avec la MRC d'Avignon.

12-01-09

EMBAUCHE – POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

12-01-09.1 POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte le rapport du comité de sélection pour le poste de direction générale et greffe.

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Danick Boulay, à titre de directeur général et greffier, à partir du 6 février 2012, selon les conditions convenues avec le comité de sélection qui inclut une période de probation de douze mois.

12-01-09.2 NOMINATION - POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE madame Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, soit désignée comme directrice des services administratifs, trésorière et greffière adjointe.

12-01-10 DIFFUSION COMMUNAUTAIRE BAIE DES CHALEURS INC. – DEMANDE D’APPUI (EXEMPTION DE TAXES)

CONSIDÉRANT QUE Diffusion communautaire Baie des Chaleurs inc., a obtenu, de la Commission municipale le 23 octobre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1645, boulevard Perron Est à Carleton;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision périodique, Diffusion communautaire Baie des Chaleurs inc. a fait parvenir, à la Commission municipale le 1^{er} décembre 2011, les documents nécessaires pour cette révision;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appui la démarche de Diffusion communautaire Baie des Chaleurs inc, à l'effet que cet organisme obtienne une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières, dans le cadre de la révision périodique, pour leur activité exercée au 1645, boulevard Perron Est à Carleton.

12-01-11 COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT :

12-01-11.1 CRÉATION ET MANDAT

ATTENDU que la ville de Carleton-sur-Mer désire tout mettre en œuvre pour assurer un développement durable et cohérent du territoire;

ATTENDU que des citoyens possèdent une expertise pertinente en regard de certains dossiers de développement;

ATTENDU que l'administration municipale est favorable à mettre à contribution les membres de la communauté dans les processus de ce développement;

ATTENDU qu'un regroupement de citoyens pourrait servir de comité consultatif relativement au développement pour le Conseil municipal;

ATTENDU que les membres de ce comité seraient nommés par le Conseil pour un mandat de deux ans;

ATTENDU que le Conseil peut démettre en tout temps tout membre de ce comité;

ATTENDU que le responsable municipal de ce comité serait le responsable du développement économique et touristique;

ATTENDU que le conseiller responsable des dossiers du développement économique et touristique siègera sur ce comité;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

Que le conseil municipal autorise la création du Comité consultatif de développement pour la ville de Carleton-sur-Mer, comme décrit ci-dessous :

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

Objectif du comité

La ville de Carleton-sur-Mer se dote d'un instrument de consultation et de concertation composé de représentants des secteurs économiques, touristiques et autres secteurs connexes de son territoire : le Comité consultatif sur le développement. Il constitue un forum d'échanges intersectoriel et permanent sur les grandes orientations et projets en matière de développement pour la Ville de Carleton-sur-Mer. À ce titre, il produit, soit à la demande du conseil municipal ou de sa propre initiative, des avis à l'administration municipale sur tout dossier d'intérêt économique et touristique pour la municipalité.

Fonctionnement

Ce comité vise un fonctionnement léger, relativement rapide dans ces actions. Étant limité à un rôle d'un comité aviseur, il n'a pas besoin de réelle structure officielle contraignante. Ainsi, la consultation de ses membres peut s'effectuer lors d'une réunion mais aussi par le biais de communication électronique ou tout autre moyen efficace de communication. Par ailleurs, il est souhaité que des réunions, où tous les membres sont réunis, soient organisées à chaque année. Et enfin, une rencontre avec le conseil municipal devrait avoir lieu annuellement afin, d'une part, de communiquer aux membres du comité les attentes du conseil, et d'autre part, de faire en sorte que les membres du comité consultatif soient confiants dans l'utilité de leur travaux de bénévoles.

Composition

Le Comité est dirigé par le responsable du développement économique et touristique de la Ville de Carleton-sur-Mer, qui en assume l'animation et en est le représentant auprès des autorités municipales, et six personnes choisies pour leurs connaissances en matière de développement économique, touristique, de l'aménagement du territoire, de la culture, de l'environnement, de l'éducation ou autres connaissances et aptitudes favorables au développement municipal. S'ajoute à ce groupe, le conseiller municipal responsable des dossiers économiques et touristiques. Ce comité consultatif peut mettre sur pied un sous-comité de travail pour analyser un dossier spécifique et en rendre compte au Comité.

Nomination des membres

À la suite d'une consultation auprès du conseil, le responsable du développement économique et touristique propose une liste de noms aux membres du conseil municipal pour leur approbation. Le mandat de ces membres nommés par le Conseil est de deux ans. À la fin du mandat de deux ans, le Conseil peut renouveler l'adhésion du membre au comité ou demander d'autres candidatures.

Critères de sélection des membres

La somme des profils des membres composant le comité doit tendre à rejoindre les objectifs suivants :

- Être représentatif des deux secteurs géographiques;
- Assurer la présence de femmes;
- Être représentatif des différents groupes d'âge;
- Être représentatif des différents secteurs d'activités qui animent notre municipalité ou qui en sont porteurs d'avenir;
- Posséder une connaissance générale des réalités de la municipalité;
- Posséder des connaissances minimales sur la région, les structures gouvernementales, les tendances d'avenir en matière de développement municipal;
- Démontrer de l'intérêt à travailler pour le bien de la collectivité;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe;
- Avoir une certaine disponibilité;
- Détenir des connaissances dans l'un des secteurs suivants; développement économique, touristique, culturel, éducatif, activités maritimes, développement durable, loisir, aménagement du territoire... tout secteur d'importance qui est apte à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique et touristique de la municipalité et la qualité de vie de ses citoyens;
- Être un citoyen informé, ouvert sur le monde et démontrer de l'intérêt et une capacité d'action pour le développement de la ville de Carleton-sur-Mer.

12-01-11-2

NOMINATIONS

ATTENDU que la Ville de Carleton-sur-Mer a créé un comité consultatif de développement;

ATTENDU que ce comité doit être composé notamment de six personnes représentant la société civile de la municipalité;

ATTENDU que ces personnes, de par leurs caractéristiques individuelles et collectives, respectent bien les critères et objectifs tels que définis dans le document spécifiant la composition de ce comité;

ATTENDU que ces personnes sont nommées par le conseil municipal pour une durée de deux ans;

ATTENDU que le conseiller attribué aux dossiers de développement économique et touristique à la Ville ainsi que l'agent de développement économique et touristique font partie de ce comité;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

De nommer messieurs Vincent Landry, Marc-André Dufour, Mathieu Viens, Antoine Audet et David Comeau et madame Josianne Landry Allard comme membres du Comité consultatif de développement de la Ville de Carleton-sur-Mer.

12-01-12

INDEXATION DES SALAIRES DU PERSONNEL CADRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À COMPTER DE JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le salaire du personnel cadre et des membres du conseil municipal sera majoré de 2% rétroactivement au 1^{er} janvier 2011. Cette majoration n'est pas attribuée aux personnels cadres engagés en 2011 ainsi qu'au directeur du service des loisirs, de la culture et du tourisme. Cette dépense sera imputée à même l'année financière 2011.

QUE le salaire du personnel cadre et des membres du conseil municipal sera majoré de 2.25 % au 1^{er} janvier 2012.

12-01-13

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MICRO-BRASSERIE DANS LES ZONES 243-M ET 233-HB

Madame France Leblanc donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Microbrasserie » dans les zones 243-M et 233-Hb.

12-01-14

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE 226-X

Monsieur Lauréat Plante donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Multifamiliale » dans la zone 226-X.

12-01-15

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

Onze personnes ont assisté à la réunion régulière et deux demandes ont été formulées :

- M. Fernand Boudreau concernant l'entente avec la MRC d'Avignon relativement à la gestion des cours d'eau municipaux;
- M. Jean-Guy Leblanc concernant la possibilité d'ouvrir la salle du conseil plus tôt lors des réunions municipales.

12-01-16

LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 24, monsieur Lauréat Plante propose de levée l'assemblée.

Accepté.